Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B106-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B106

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :
BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective, Aménagement, Emploi et Formation
Direction des Interventions Économiques
Service Commerce et Artisanat
BR

05_6_02

BUREAU DU 19 FÉVRIER 2015

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Commerce et artisanat

Objet : Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la Communauté du Pays d'Aix.
Il vous est proposé d'examiner 4 demandes de subvention pour un montant global de 3 700 euros.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Communauté du Pays d'Aix.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

Les subventions retenues par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans la fiche « associations » annexée au rapport, accompagnée du budget prévisionnel 2015 correspondant.

L'ensemble de ces actions est porté par l'association des commerçants et artisans de Rognes ACAR, au bénéfice de cette commune.

- **Pour les subventions au titre d'une manifestation :**

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
00285	Noël à Rognes (dimanche 20 décembre)	A C A R	Organiser des manifestations festives et commerciales afin de faire connaître les diverses commerces et artisans du village	2 770 €	700 €	700 €	Non

00286	Halloween (samedi 31 octobre)	A C A R	Organiser des manifestations festives et commerciales afin de faire connaître les diverses commerces et artisans du village	1 700 €	700 €	700 €	Non
00287	Feux de la Saint- Jean (vendredi 26 juin)	A C A R	Organiser des manifestations festives et commerciales afin de faire connaître les diverses commerces et artisans du village	4 100 €	600 €	600 €	Non
00288	Carnaval (samedi 12 avril)	A C A R	Organiser des manifestations festives et commerciales afin de faire connaître les diverses commerces et artisans du village	5 650 €	1 700 €	1 700 €	Non
00284	**TOTAL DES ACTIONS**	**A C A R**		**14 220 €**	**3 700 €**	**3 700 €**	

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2011_A195 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 , modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions aux associations, aux personnes morales (privées & publiques) et personnes physiques , et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;
VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi en date du 4 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions à l'Association des Commerçants et Artisans de Rognes (ACAR) pour un montant total de 3 700 euros ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2015 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° **2015_00284,285,286, 287 ET 288**	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° **109339**	**4 février 2015**	**19 février 2015**	**Non**

ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE ROGNES (ACAR)

PRÉSIDENT	**Monsieur Alain LEFEVVRE**
SIÈGE	**3, cours Étienne,13 480 ROGNES**
OBJET STATUTAIRE	L'ACAR de Rognes est une association regroupant les commerces et artisanats de la commune de Rognes. Elle a pour objectif d'organiser des manifestations festives et commerciales afin de faire connaître les diverses commerces et artisans du village.
OBJET DE LA DEMANDE	La demande concerne 4 actions : -« Le Carnaval de Rognes » (dimanche 12 avril 2015) :défilé de chars et de la population du village, goûter offert puis soirée dansante et repas paella. Animation musicale pour le défilé et la soirée. - « Les feux de la Saint-Jean » (vendredi 26 juin 2015) : soirée dansante en extérieur, avec buvette , sandwichs, autour des feux. - « Halloween » (samedi 31 octobre2015) : concours de sculpture sur courges. - « Noël à Rognes » (dimanche 20 décembre 2015): accueil de 100 à 120 personnes pour un spectacle de magie, un goûter et séances de maquillage avec le Père Noël. Distribution de friandises et papillotes.
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	La commune de Rognes ne bénéficie pas de dispositif FISAC
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2015, l'association a sollicité sur un budget prévisionnel global de 14 387 € : Commune de Rognes = 300 €, CCIMP = 400€

DONNEES FINANCIERES

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	**14 220 €**	MONTANT DEMANDÉ	**3 700 €**
MONTANT PROPOSÉ	**3 700 €**	TAUX DE COUVERTURE 2015	**26,00 %**
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2014	**3 000 €**	TAUX DE COUVERTURE 2014	**24,50 %**
OBSERVATIONS	**Bilan 2014** : L'association n'a pas transmis son bilan. **Tous les critères d'attribution sont respectés** La commune compte moins de 9 000 habitants.		

CRITERES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : o 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants o 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants o 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants o 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015 2015_00285
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	DIMANCHE
Lieu(x) de réalisation	MJC ROGNES
Contenus et objectifs de l'action	Noel à Rognes Spectacle
Public(s) ciblé(s)	Tout public.
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	100 à 120 personnes.
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :....................€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :........... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	1770
Achats	350	Vente	
Prestations de services	1500	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs	700	**Subventions demandées :**	
Locations		Etat (à détailler) C.C.I.N.P.	300.
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix**	700.
Publicité	220.	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	2770	**TOTAL PRODUITS :**	2770

Emplois des contributions en nature		**Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de ...700..€ représente 25.3 %.. % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ROGNES........
Le 07./11.../14..

Cachet de l'Association :

A.C.A.R. ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE ROGNES

9

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015

2015_00286

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	31 octobre
Lieu(x) de réalisation	Rue du village.
Contenus et objectifs de l'action	concours de sculture.
Public(s) ciblé(s)	Tous.
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	100 env°.
Durée de l'action	5 Jours.
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	1000.
Achats Lots, Bonbons, Teeshirt...	1200.	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures Goûter	300	Cotisations	
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations	200.	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix**	700.
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	1700	**TOTAL PRODUITS :**	1700.

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de ..700.....€ représente ..41,18... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Rognac

Le 07/11/2014.

Cachet de l'Association :

9

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015 2015_00287

Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	26.06 2015
Lieu(x) de réalisation	Espace vernier.
Contenus et objectifs de l'action	Feu de la Saint Jean soirée, Buvette, feux
Public(s) ciblé(s)	TOUS.
Nombre de participants / exposants	600 à 1000 per.
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	180 m
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :………………€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :……….. €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	
Achats	3000.	Vente	3300
Prestations de services	700	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations		Etat (à détailler) CCINP.	200
Entretien		Région (s) ………	
Assurances		Département (s) ………	
Autres Services extérieurs		Commune (s) ………	
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix** ………	600
Publicité	400.	Organismes sociaux (à détailler) ……… ………	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler) ………	
Autres frais généraux		………	
TOTAL CHARGES :	4100,-	**TOTAL PRODUITS :**	4100.

Emplois des contributions en nature		**Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 600.....€ représente ..14,6%... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à..Rognes..........
Le 20.../ 11.../2014.

Cachet de l'Association :

A.C.A.R ROGNES

9

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2015 2015_00288
Formulaire à compléter – Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	Samedi 12 Avril.
Lieu(x) de réalisation	Rue du village et salle des fêtes.
Contenus et objectifs de l'action	defilé de chars dans les rues Pena. soirée
Public(s) ciblé(s)	Tous.
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	200 à 300 Personnes.
Durée de l'action	1 JOUR.
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2015
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		**Ressources propres**	2250
Achats	2800	Vente	1200
Prestations de services	2000.	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		**Subventions demandées :**	
Locations		Etat (à détailler) CCIMP	200
Entretien	450	Région (s)	
Assurances	140	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	300
Honoraires		**Communauté du Pays d'Aix**	1700
Publicité	260	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	5650	**TOTAL PRODUITS :**	5650

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		**Total des contributions volontaires**	

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 1700....€ représente ...30 %...: % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ROGNES
Le 07/11/2014.

Cachet de l'Association :

Dev.

ROGNES

9

2015_B106

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

20 FEV. 2015